

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

Procès-verbal de la première séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 11 janvier 2021, à 20:00 heures à huis, par vidéoconférence.

Sont présents :	Mme	Francine Morin	Maire
	M.	Mario Jussaume	Conseiller
	Mme	Vanessa Lemoine	Conseillère
	M.	Jean-Paul Chandonnet	Conseiller
	Mme	Isabelle Hébert	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Émilie Petitclerc	Directrice générale

Le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard siège en séance ordinaire ce 11 janvier 2021 par voie de vidéoconférence. Les membres présents forment le quorum.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 7 décembre 2021
  - Séance extraordinaire
  - Séance ordinaire
4. Rapport financier et comptes à payer
5. Rapport de l'inspecteur
6. Période de questions
7. Administration
  - a) Dépôt à terme
  - b) Dépôt de la liste des contrats municipaux de 25 000 \$ et plus ou de 2 000 \$ et plus à un même contractant et totalisant plus de 25 000 \$
  - c) Reconduction du Programme de subvention pour l'achat de couches lavables - Autorisation
  - d) Service de renouvellement de diffusion GOnet – Renouvellement - Autorisation
  - e) Élaboration d'une structure salariale et d'une politique de rémunération – Mandat – Autorisation
  - f) Adoption du Règlement numéro 2020-07 amendant le Règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage, afin de modifier les dispositions sur les conteneurs utilisés comme bâtiment en zone autres que résidentielle
  - g) **\*Avis de motion – Règlement 2021-01 modifiant le Règlement. 2016-06 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau**
8. R.A.R.C.
  - a) Procès-verbal de la RARC
9. Transport
  - a) Adhésion 2021 à la COMBEQ de l'inspecteur municipal - Autorisation
  - b) Réfection rang Fleury sur 3,1 km – Mandat pour services professionnels en ingénierie - Autorisation
  - c) Réfection du 5<sup>e</sup> rang – Mandat pour services professionnels en ingénierie – Autorisation
  - d) Droit de passage – Course cycliste « La Cyclo sportive de L'enfer des Patriotes »
10. Hygiène du milieu
  - a) Procès-verbal de la RIAM
  - b) Procès-verbaux de la MRC
  - c) Usine de traitement des eaux usées – Achat d'une sonde de contrôle de gel - Autorisation
  - d) Usine de traitement des eaux usées – Étude d'expertise sur l'ordinateur de contrôle – Autorisation
11. Loisirs et culture
  - a) OTJ-St-Bernard inc. – Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 décembre 2021
  - b) OTJ-St-Bernard inc. – Procès-verbal du 12 décembre 2021
  - c) OTJ-St-Bernard inc. – Dépôt des états financiers au 31 octobre 2021
  - d) OTJ St-Bernard inc. – Bilan financier de décembre 2021
  - e) OTJ-St-Bernard inc. – Bilan financier de la Fête de Noël 2021

f) Déboursement des subventions 2021 – OTJ St-Bernard inc.

12. Autres sujets  
a) Demande d'appui financier – Comité de bassin versant de la Rivière Salvail (CBVS)
13. Correspondance  
14. Période de questions  
15. Levée de l'assemblée

---

1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, souhaite une bonne et heureuse année aux membres du conseil ainsi qu'à la population de Saint-Bernard-de-Michaudville. Elle invite les personnes présentes à se nommer.

2. Adoption de l'ordre du jour

2021.01.01

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg  
Appuyée par Mario Jussaume  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 7 g) Avis de motion – Règlement 2021-01 modifiant le Règlement. 2016-06 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau

3. Adoption des procès-verbaux du 7 décembre 2020

**Séance extraordinaire**

2021.01.02

Sur la proposition de Guy Robert  
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020 tel que déposé.

**Séance ordinaire**

2021.01.03

Sur la proposition d'Isabelle Hébert  
Appuyée par Vanessa Lemoine  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 tel que déposé.

4. Rapport financier et comptes à payer

La balance de vérification et le rapport financier en date du 31 décembre 2020 ont été déposés au conseil.

**États des résultats au 31 décembre 2020**

<b>Solde au compte GL (54 11100 000) au 30 novembre 2020</b>	<b>40 281.72 \$</b>	
Plus :		
Dépôts	183 251.94 \$	
Transfert de l'épargne à terme	75 000.00 \$	
Revenus d'intérêts		
<b>Total des revenus</b>	<b>258 251.94 \$</b>	
Moins:		
Déboursés	(65 310.44) \$	
Prélèvements	(34 198.13) \$	
Salaires	(16 253.90) \$	
Paiement direct assurance collective La Capitale	(1 456.13) \$	
Frais de caisse et achat de sacs de dépôt	(35.00) \$	
<b>Total des déboursés</b>	<b>(117 253.60) \$</b>	
<b>Solde au compte GL</b>		<b>181 280.06 \$</b>

Solde du relevé Caisse (folio 380045) au 31 décembre 2020	204 146.06 \$	
Plus :		
Moins : Chèques en circulation		
15572	21 060.00 \$	
15576	273.00 \$	
15581	1 533.00 \$	
<b>Total des chèques en circulation</b>	<b>22 866.00 \$</b>	
<b>Solde disponible au relevé de caisse</b>		<b>181 280.06 \$</b>

0.00

#### **Bilan au 31 décembre 2020**

Solde au compte fonds d'administration	181 280.06 \$
Part de qualification	5.00 \$
Épargne à terme - Fonds d'administration	475 106.40 \$
Épargne à terme - Fonds de roulement	85 014.44 \$
<b>Grand total</b>	<b>741 405.90 \$</b>

#### **Remboursement de la dette au 31 décembre 2020**

Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout (incluant part FCCQ remb. Sur 10 ans)	1 757 700.00 \$
Remboursement du capital	
<b>Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout</b>	<b>1 757 700.00 \$</b>

2021.01.04

Sur la proposition de Mario Jussaume

Appuyée par Emmanuelle Bagg

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier du mois de décembre 2020 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de janvier 2021 tel que soumis pour un montant total de 117 644,57 \$.

#### 5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de *Gestim inc.* et le rapport des permis émis en décembre 2020 ont été remis à chacun des membres du conseil.

M. Jean Léveillé, inspecteur municipal, a remis un compte-rendu des constats et des travaux effectués au cours du mois.

#### 6. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions, car la séance est tenue à huis clos. La directrice générale indique qu'aucune question ne lui a été acheminée par courriel concernant les sujets à l'ordre du jour.

#### 7. Administration

##### a) Dépôt à terme

Aucun transfert n'est nécessaire.

##### b) Dépôt de la liste des contrats municipaux de 25 000 \$ et plus ou de 2 000 \$ et plus à un même contractant et totalisant plus de 25 000 \$

La directrice générale dépose au conseil la liste de tous les contrats de 25 000 \$ et plus ou de 2 000 \$ et plus à un même contractant et totalisant plus de 25 000 \$ du 31 octobre 2019 au 31 décembre 2020. Conformément à l'article 961.4(2) du Code municipal, cette liste sera publiée sur le site Internet de la Municipalité.

##### c) Reconduction du Programme de subvention pour l'achat de couches lavables

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville par sa résolution 2019.12.24

a prolongé la durée du Plan d'action 2017-2018-2019 de la politique de la Famille, et ce, jusqu'à l'adoption de la nouvelle politique de la Famille ;

CONSIDÉRANT que le Plan d'action 2017-2018-2019 de la Politique de la famille de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville prévoit la continuité du Programme de subvention pour l'achat de couches lavables ;

CONSIDÉRANT que ce programme est conditionnel à l'adoption annuelle de la subvention municipale ;

2021.01.05

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de reconduire en 2021 le Programme de subvention pour l'achat de couches lavables.

d) Service de renouvellement de diffusion GOnet – Renouvellement

CONSIDÉRANT que la Loi sur la fiscalité municipale oblige la Municipalité à rendre le rôle d'évaluation accessible à toute personne qui désire en prendre connaissance (LMF, art.73) ;

EN CONSÉQUENCE,

2021.01.06

Sur la proposition de Mario Jussaume

Appuyé par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater la firme Groupe de géomatique Azimut inc. pour maintenir l'accès public du rôle d'évaluation pour l'année 2021 pour un montant de 828 \$ plus taxes par année, selon la soumission 2021-SBG-251 datée du 16 novembre 2020.

e) Élaboration d'une structure salariale et d'une politique de rémunération – Mandat - Autorisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville souhaite faire une étude sur la rémunération des différents postes occupés par les employés municipaux;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a transmis une proposition pour l'élaboration d'une structure salariale et d'une politique de rémunération au montant 140 \$ /h pour un nombre maximal de 10 heures;

EN CONSÉQUENCE,

2021.01.07

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyé par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE MANDATER la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'élaboration d'une structure salariale et d'une politique de rémunération, pour un montant maximal de 1 400 \$ plus taxes et;

D'AUTORISER le déboursé de cette dépense dans le surplus accumulé non affecté.

f) Adoption du Règlement numéro 2020-07 amendant le Règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage, afin de modifier les dispositions sur les conteneurs utilisés comme bâtiment en zone autres que résidentielle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite intégrer des dispositions sur les conteneurs dans les zones commerciales et agricoles;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance tenue par le conseil le 5 octobre 2020 avec dispense de lecture;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation lors du 7 décembre 2020 afin de répondre aux questions transmises;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté sans changement par rapport au premier projet de règlement de modification;

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 permet au conseil de poursuivre le processus de modification du Règlement de zonage et, dans ce cas, la demande pour participer à un référendum doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public et que l'avis public a été émis le 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que ce règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue durant la période prévue à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

2021.01.08

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le règlement numéro 2020-07 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé règlement de zonage afin de modifier les dispositions sur les conteneurs utilisés comme bâtiments en zone autre que résidentielle tel que déposé.

- a) Avis de motion – Règlement 2021-01 modifiant le Règlement. 2016-06 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Paul Chandonnet à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le Règlement 2021-01 modifiant le Règlement. 2016-06 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau.

L'objet de ce règlement est d'ajouter les frais d'ingénierie requis lors d'un branchement suite à la modification de la loi no. 29 modifiant le Code des professions, dont celui des ingénieurs.

Le projet de règlement, qui a été déposé lors de la séance du 11 janvier 2021.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au [dgstbernard@mrcmaksoutains.qc.ca](mailto:dgstbernard@mrcmaksoutains.qc.ca).

8. R.A.R.C.

- a) Procès-verbaux de la RARC

Le procès-verbal de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre est remis aux membres du conseil.

9. Transport

- a) Adhésion 2021 à la COMBEQ de l'inspecteur municipal

2021.01.09

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Emmanuelle Bagg

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de renouveler l'adhésion de l'inspecteur municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, M. Jean Léveillé, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2021 pour la somme de 436.91 taxes incluses.

- b) Réfection rang Fleury sur 3,1 km – Mandat pour services professionnels en ingénierie – Autorisation

CONSIDÉRANT que les services d'ingénierie de la Fédération Québécoise des Municipalités avaient été mandatés par la résolution 2020.03.20 pour valider certains critères de conception et pour établir l'estimation préliminaire du coût des travaux de réfection du Rang Fleury sur 3,1 km;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire déposer une demande de subvention pour la réfection d'une partie du rang Fleury et que des plans de conception sont nécessaires ;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains a déposé une offre de services détaillée datée du 2 décembre 2020 au montant approximatif de 17 868,40 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

2021.01.10

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandat le service de l'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la conception de plans et de devis, de la réalisation de l'appel d'offres et de la surveillance des travaux pour la réfection du rang Fleury sur 3,1 km pour un montant de 17 868,40 \$ plus taxes.

c) Réfection du 5e rang – Mandat pour services professionnels en ingénierie – Autorisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville veut déposer une demande de subvention pour la réfection du 5<sup>e</sup> rang;

CONSIDÉRANT qu'une estimation du coût des travaux et un devis préparé par un ingénieur doivent être déposés avec une demande de subvention;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adhéré au service d'ingénierie de la Fédération Québécoise des Municipalités et qu'elle entend, au besoin, utiliser les services ponctuels d'un ingénieur ;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la Fédération Québécoise des Municipalités a émis les documents d'appels d'offres pour les travaux de réfection du 4<sup>e</sup> rang;

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection du 5<sup>e</sup> rang sont similaires à ceux du 4<sup>e</sup> rang;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la Fédération Québécoise des Municipalités a déposé une offre de services détaillée datée du 3 décembre 2020 au montant approximatif de 6 500,00 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

2021.01.11

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Mario Jussaume

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater le service de l'ingénierie de la Fédération Québécoise des Municipalités pour la réalisation de l'estimation du coût des travaux et du devis pour la réfection du 5<sup>e</sup> rang pour un montant de 6 500,00 \$ plus taxes.

d) Droit de passage – Course cycliste « La Cycloportive de L'enfer des Patriotes »

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a reçu une demande d'utilisation de son réseau routier pour la tenue de l'événement de course cycliste « La Cycloportive de l'enfer des Patriotes », le 22 mai 2021 » ;

2021.01.12

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'informer les organisateurs de la course cycliste « La Cycloportive de l'enfer des Patriotes », que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville consent les droits de passage sur son réseau routier et se dégage de toutes responsabilités entourant la sécurité de cet événement.

10. Hygiène du milieu

a) Procès-verbal de la RIAM

Le procès-verbal de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) a été remis aux membres du conseil.

b) Procès-verbaux de la MRC

Mme Morin indique que les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la MRC des Maskoutains.

c) Usine de traitement des eaux usées – Achat d'une sonde de contrôle de gel - Autorisation

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2020.11.28, le conseil municipal a autorisé l'achat de la sonde de contrôle de gel au montant de 600 \$;

CONSIDÉRANT que le fournisseur GNR Corbus a révisé son prix au montant de 1 080 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

2021.01.13

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser l'achat pour le remplacement de la sonde de contrôle de gel au montant de 1 080 \$ plus taxes auprès de GNR Corbus.



d) Usine de traitement des eaux usées – Étude d'expertise sur l'ordinateur de contrôle – Autorisation

CONSIDÉRANT que l'ordinateur de contrôle de l'usine de traitement des eaux usées a connu quelques déficiences;

CONSIDÉRANT que ces déficiences entraînent un arrêt du fonctionnement de l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Automation R.L. a transmis une soumission au montant de 666,00 \$ avant taxes pour faire un rapport de diagnostic de l'ordinateur de contrôle de l'usine de traitement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE,

2021.01.14

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Mario Jussaume

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater l'entreprise Automation R.L. pour faire un rapport de diagnostic de l'ordinateur de contrôle de l'usine de traitement des eaux usées pour un montant de 666,00 \$ plus taxes.

11. Loisirs et culture

a) OTJ-St-Bernard inc. – Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 décembre 2020

Mme Morin remercie les bénévoles de l'OTJ pour leur implication. Le procès-verbal de l'O.T.J. St-Bernard inc. de l'assemblée générale annuelle 2020 est remis aux membres du conseil.

b) OTJ-St-Bernard inc. – Procès-verbal du 12 décembre 2020

Le procès-verbal de l'O.T.J. St-Bernard inc. du 12 décembre 2020 sont remis aux membres du conseil.

c) OTJ-St-Bernard inc. – Dépôt des états financiers au 31 octobre 2020

Les états financiers de l'OTJ St-Bernard inc. au 31 octobre 2020 ont été remis aux membres du conseil.

Produits	34 856 \$
Charges	<u>( 41 406 \$)</u>
Insuffisance	( 6 550 \$)

d) OTJ St-Bernard inc. – Bilan de décembre 2020

La directrice générale dépose la conciliation bancaire de décembre 2020 de l'O.T.J. St-Bernard inc.

**Conciliation de décembre 2020**

Solde au compte 1 <sup>er</sup> décembre 2020	8 845,50 \$
Revenus	165,00 \$
Dépenses	<u>(2 998,43 \$)</u>
Solde au compte au 31 décembre 2020	6 022,07 \$
Chèques en circulation	<u>(0,00 \$)</u>
Montant disponible	6 022,07 \$

e) OTJ-St-Bernard inc. – Bilan de la Fête de Noël 2020

Mme Morin souligne la belle réussite de la Fête de Noël car cette nouvelle formule a plu aux parents et aux enfants. L'état des résultats de la Fête de Noël 2020 a été remis aux membres du conseil.

Revenus :	1 500,00 \$
Dépenses :	<u>1 805,82 \$</u>
Déficit :	( 305,82 \$)

f) Déboursement de la subvention 2021 – FADOQ de St-Bernard

2021.01.15

Sur la proposition d'Isabelle Hébert

Appuyée par Emmanuelle Bagg

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le déboursement de la subvention 2021 suivante :

Club F.A.D.O.Q. de Saint-Bernard 900 \$

12. Autres sujets

a) Demande d'appui financier – Comité de bassin versant de la Rivière Salvail (CBVS)

2021.01.16

Sur la proposition de Mario Jussaume  
Appuyée par Guy Robert  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de contribuer au Comité du bassin versant de la rivière Salvail pour un montant de 100 \$.

13. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue en décembre 2020 a été remise aux membres du conseil.

14. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions, car la séance est tenue à huis clos.

15. Levée de l'assemblée

2021.01.17

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg  
Appuyée par Isabelle Hébert  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 20h28.

---

**LISTE DES COMPTES À PAYER EN JANVIER 2021**

1	Total des salaires	5 645.24 \$
2	La Capitale (assurance collective - janvier 2021)	1 541.74 \$
3	Gestim (services d'inspection décembre 2020)	777.23 \$
4	Gestim (Suivi Q2R22 programme d'égout)	17 642.91 \$
5	Gestion Sima3 inc. (location de l'entrepôt)	1 006.03 \$
6	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 170.00 \$
7	Les Constructions A Claing (versements entretien patinoire)	3 066.00 \$
8	Excavation Michel Lemay (1er versement - contrat neige - 10 %)	15 935.54 \$
9	Excavation Michel Lemay (abrasifs)	878.41 \$
10	Télé systèmes du Québec (Réseau appareils radio)	67.84 \$
11	RIM (téléphone)	116.12 \$
12	Aquatech (assistance janvier 2021)	1 217.33 \$
13	RARC (installer lecteur à distance 334 Fleury) à facturer	21.00 \$
14	RARC (1/3 consommation d'eau 2021)	28 000.00 \$
15	MRC des Maskoutains (mise à jour du rôle)	2 641.31 \$
16	MRC des Maskoutains (Services ingénieurs- ajout puisards rue Claing)	184.00 \$
17	MRC des Maskoutains (Services ingénieurs- égout sanitaire rue de l'École)	138.00 \$
18	MRC des Maskoutains (Services ingénieurs- branchements privés) * 1/2 fact à RARC	460.00 \$
19	Garage Morin (remplacer radiateur de chauffage)	1 196.24 \$
20	Les produits sanitaires Lépine (papier toilette, papier à main, détergent, désinfectant)	397.52 \$
21	Entreprise S Gaudette (déplacer module skate-park avec loader)	100.03 \$
22	Automation RL (travaux pour envoi d'alarme)	255.24 \$
23	Accès info (problème de réseau sur photocopieur)	321.94 \$
24	Excavation JD (raccordement égout 356 rur Principale) à facturer	3 784.04 \$
27	Emmanuelle Bagg (cadeaux nouveaux bébés 2020)	118.58 \$
28	Sébastien Brisebois	86.23 \$
29	FQM (services juridiques)	742.74 \$
30	FQM (contribution annuelle 2021)	1 246.69 \$
31	PG Solutions (contrat d'entretien 2021)	6 190.25 \$
32	Mathieu Gélinas (remboursement solde créditeur payées en trop)	1 995.18 \$
33	Medial Conseil Santé Sécurité (forfait semestriel de janvier 2021)	321.16 \$
34	Subvention 2021 - FADOQ	900.00 \$
35	Ministère du Revenu du Québec (DAS décembre)	5 536.57 \$



36	Revenu Canada (DAS novembre)	2 010.35 \$
37	Télébec	123.03 \$
38	Vidéotron (cellulaire inspecteur 01-2021)	76.35 \$
39	Cooptel (frais mensuel internet 01-2021 - 400 rue Gagné)	104.19 \$
40	RIAM - Vidange installations septiques	168.70 \$
41	RIAM - Collecte matières recyclables	1 246.75 \$
42	RIAM - Collecte matières organiques	584.84 \$
43	RIAM - Collecte résidus domestiques	2 143.92 \$
44	Buropro Citation (souris sans fil)	46.21 \$
45	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	601.83 \$
46	Buropro Citation (entretien photocopieur)	239.47 \$
47	Vacuum Drummond (vidange des boues avec extra disposition)	1 437.19 \$
48	Energies Sonic (propane au pavillon 135.25 + 204.89)	340.14 \$
49	Municipalité de St-Jude (emprunt de la gratte et chlorure de magnésium)	4 028.00 \$
50	Municipalité St-Barnabé-Sud (salaires du 29/11 au 31/12 - coord. Loisirs)	
51	Visa - Fond d'information sur le territoire	10.00 \$
52	Visa - Bureau en gros - batterie cyberpower)	149.46 \$
53	Visa- Laganière mini-moteur entretien scie à chaîne)	102.73 \$
54	Visa - Les reproductions express Panneaux pour patinoire	19.55 \$
55	Visa - Association des marchands - cadeaux Noël employés)	187.50 \$
56	Visa - Postes Canada (livraison journal et achat de timbres )	176.55 \$
57	Visa (essence camion)	146.70 \$
	<b>Total des comptes à payer</b>	<b>117 644.57 \$</b>

Je soussignée Émilie Petitclerc, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussignée Francine Morin, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Morin, maire

\_\_\_\_\_  
Émilie Petitclerc, directrice générale et  
secrétaire-trésorière